

Date de délivrance: 15.05.2020 Remplace la fiche du: ---

"*" Changements par rapport à la version précédente, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
Désignation commerciale: Anti-Kalk-Stift
N° d'article: n.d.
N° de la composition: n.d.
Numéro d'enregistrement: n.a.
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Utilisations identifiées: Détartrant / produit de nettoyage
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- 1.3.1 **Adresse du fabricant / fournisseur:**
 Maximex GmbH & Co. KG, Bentheimer Straße 239, 48529 Nordhorn, Allemagne
 Téléphone: +49 – 2103-573-0, Téléfax: +49 – 2103-573-190, Courriel: d.labonde@maximex.eu
- 1.3.2 **Responsable pour la fiche de données de sécurité:**
 CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, 35041 Marburg, info@cosichem.de
- 1.4 **Numéro de téléphone d'appel d'urgence**
 Numéro de téléphone d'appel d'urgence du fabricant / Centre d'information spécialisé en intoxications fournisseur
 Téléphone: Auskunftgebender Bereich Herr Labonde – Téléphone: +33 1 45 42 59 59 (France)
 Leiter Qualitätswesen +49 – 2103-573-155 (8:00 – 17:00) Téléphone: +32 70 245 245 (Belgique)

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
 Eye Dam. 1; H318
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
 Étiquetage recommandé par le règlement (CE) n° 1272/2008: Oui.
 La classification se base sur 100% de liquide.
 Exemptions applicables: Oui.
 Mention(s) d'avertissement: danger
 Composant(s): contient: Acide citrique
 Pictogramme(s) de danger: 
- Phrases H:**
 H318: Provoque de graves lésions des yeux.
- Phrases P:**
 P102: Tenir hors de portée des enfants.
 P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P313: Consulter un médecin.
 P501: Apporter le contenu/réceptacle dans un centre de collecte communal.
- Étiquetage particulier:
- 2.3 **Autres dangers**
 Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
 Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.
 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Désignation commerciale: Anti-Kalk-Stift

Fabricant / Fournisseur: Maximex GmbH & Co. KG, Bentheimer Straße 239, 48529 Nordhorn, Allemagne
 Téléphone: +49 – 2103-573-0, Date de délivrance: 15.05.2020 Remplace la fiche du: ---

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 **Substances**
n.a.

3.2 **Mélanges**
Spécification chimique du produit:
 Préparation / Mélange
Ingrédients dangereux:

Substance	N° index	N° CE	N° REACH	Gamme (m%)
N° CAS Code(s) des danger / Phrases H				
Acide citrique 77-92-9 Skin Irrit. 2; H315 / Eye Dam. 1; H318 / STOT SE 3; H335	n.a.	201-069-1	01-2119457026-42-xxxx	5 - 10%

Texte des phrases H voir le chapitre 16
 Gamme (m%): x – y ≙ x ≥ – < y

SECTION 4: Premiers secours

4.1 **Description des premiers secours**

4.1.1 **En cas d'inhalation:**

Mettre la victime à l'air libre.

4.1.2 **En cas de contact avec la peau:**

Laver à l'eau chaude.

4.1.3 **Après contact avec les yeux:**

Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

4.1.4 **En cas d'ingestion:**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

En cas de malaise : Consulter un médecin.

4.2 **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3 **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 **Moyens d'extinction**

5.1.1 **Moyens d'extinction recommandés:**

Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

5.1.2 **Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau à grand débit.

5.2 **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Oxydes de carbone.

5.3 **Conseils aux pompiers**

5.3.1 **Équipement de protection spécial:**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

5.3.2 **Autres recommandations:**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Désignation commerciale: Anti-Kalk-Stift

Fabricant / Fournisseur: Maximex GmbH & Co. KG, Bentheimer Straße 239, 48529 Nordhorn, Allemagne
 Téléphone: +49 – 2103-573-0, Date de délivrance: 15.05.2020 Remplace la fiche du: ---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 Voir chapitre 8.2.2
 Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.
- 6.2 **Mesures de protection de l'environnement**
 Ne pas contaminer l'eau.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
 Utiliser un équipement de manutention mécanique.
 Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- 6.4 **Référence à d'autres sections**
 Aucun(e).

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- 7.1.1 **Précautions à prendre pour la manipulation:**
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
 Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- 7.1.2 **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:**
 Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- 7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- 7.2.1 **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. À protéger du gel.
- 7.2.2 **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits:**
 Ne pas entreposer avec des oxydants.
- 7.2.3 **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 Conserver à des températures comprises entre 15°C et 20°C.
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
 n.d.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 **Paramètres de contrôle**

Identification de la substance	Valeurs admissibles
---------------------------------------	----------------------------
- 8.2 **Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 **Contrôles techniques appropriés**
 Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.
- 8.2.2 **Mesures de protection individuelle**
- 8.2.2a **Protection respiratoire:** Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
- 8.2.2b **Protection des mains:** Exposition prolongée: Gants de protection conformes à EN 374.
 Caoutchouc nitrile (0,4 mm) temps de pénétration > 8 h
 Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.
 Veuillez respecter les indications du fournisseur en ce qui concerne la perméabilité et le délai de rupture des gants de protection. Veuillez également tenir compte des conditions locales particulières au moment de l'utilisation du produit, telles que le risque de coupures ou d'abrasion et la durée du contact.
- 8.2.2c **Protection des yeux:** En cas de contact par projection: lunettes de sécurité
- 8.2.2d **Protection corporelle:** Vêtements de protection à manches longues
- 8.2.2e **Autres données:** Respecter le temps limite d'utilisation.
- 8.2.3 **Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
 n.d.

Désignation commerciale: Anti-Kalk-Stift

Fabricant / Fournisseur: Maximex GmbH & Co. KG, Bentheimer Straße 239, 48529 Nordhorn, Allemagne

Téléphone: +49 – 2103-573-0, Date de délivrance: 15.05.2020 Remplace la fiche du: ---

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.1	Etat physique: Liquide absorbé par un support inerte	Couleur: du liquide: rouge	Odeur: du liquide: caractéristique
			Seuil olfactif: n.d.
9.1.2	Valeur du pH, pur:	du liquide: > 2	
	Valeur du pH, solution aqueuse à 1 %:	n.d.	
9.1.3	Point / intervalle d'ébullition (°C):	du liquide: > 100 , Point / intervalle de fusion (°C): n.d.	
9.1.4	Point d'éclair (°C):	n.d., en creuset fermé	
9.1.5	Inflammabilité (CEE A10 / A13):	Aucun(e).	
9.1.6	Température d'inflammation (°C):	n.d.	
9.1.7	Auto-inflammation (CEE A16):	Aucun(e).	
9.1.8	Propriétés comburantes:	Non.	
9.1.9	Risque d'explosion:	Non.	
9.1.10	Limite inférieure d'explosivité (% vol.):	n.a., supérieure: n.a.	
9.1.11	Pression de vapeur:	n.a.	
	Densité de vapeur (air = 1):	n.a.	
9.1.12	Densité (g/ml):	du liquide: ~ 1	
9.1.13	Solubilité (dans l'eau):	miscible	
9.1.14	Coefficient de partage (n-octanol / eau):	n.d.	
9.1.15	Viscosité:	n.d.	
9.1.16	Teneur en solvant (m.%):	1 - 5	
9.1.17	Décomposition thermique (°C):	n.d.	
9.1.18	Vitesse d'évaporation:	n.d.	
9.2	Autres informations		
	n.d.		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1	Réactivité Pas d'information disponible.
10.2	Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4	Conditions à éviter Pas de conditions à remarquer spécialement
10.5	Matières incompatibles Incompatible avec des agents oxydants.
10.6	Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Désignation commerciale: Anti-Kalk-Stift

Fabricant / Fournisseur: Maximex GmbH & Co. KG, Bentheimer Straße 239, 48529 Nordhorn, Allemagne
 Téléphone: +49 – 2103-573-0, Date de délivrance: 15.05.2020 Remplace la fiche du: ---

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	
Inhalation:	n.d.
Ingestion:	n.d.
Contact avec la peau:	n.d.
Irritation ou corrosion cutanée:	Faible
Lésions oculaires graves / irritation oculaire:	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Aucun(e).
Mutagénicité sur les cellules germinales:	n.d.
Cancérogénicité:	n.d.
Toxicité pour la reproduction:	n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:	d.n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:	d.n.d.
Danger en cas d'aspiration:	d.n.d.

11.1.1 – Expériences de la pratique

11.1.11 n.d.

11.1.12 Expériences de la pratique

Observations pertinentes pour la classification:

Aucun(e).

Autres observations:

Contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi dermatites non allergiques de contact et absorption à travers l'épiderme.

La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle

(Calcul selon réglementation CEE).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.
 Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.2 Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

L'agent tensioactif contenu est biodégradable à plus de 60%.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

n.d.

12.4 Mobilité dans le sol

n.d.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

12.6.1 Valeur DCO (mg/g):	n.d.
12.6.2 Valeur DBO5 (mg/g):	n.d.
12.6.3 AOX - Remarque:	Non applicable.
12.6.4 Composants significatifs du point de vue environnemental:	Aucun(e).
12.6.5 Effets nocifs divers:	Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Recommandation: n.d.	Classe de déchets N°: 20 01 29 Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
-----------------------------	--

De plus, respecter les prescriptions administratives locales.

13.2 Traitement des emballages souillés

13.2.1 Recommandation:	Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Autrement comme pour les résidus.
13.2.2 Manipulation:	Comme pour les résidus.

Désignation commerciale: Anti-Kalk-Stift

Fabricant / Fournisseur: Maximex GmbH & Co. KG, Bentheimer Straße 239, 48529 Nordhorn, Allemagne
 Téléphone: +49 – 2103-573-0, Date de délivrance: 15.05.2020 Remplace la fiche du: ---

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR	IMDG	IATA
	N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.		
14.1	Numéro ONU		
14.2	Désignation d'expédition (nomenclature ONU)		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
14.4	Groupe d'emballage		
14.5	Dangers pour l'environnement		
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
	Catégorie de transport: Code de classification: Code danger: Quantités limitées (LQ):		Instruction d'emballage (avion passagers) Instruction d'emballage (avion cargo)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC		

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement (CE) 648/2004
15.2	Évaluation de la sécurité chimique : n.a.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phases H mentionnées sous l'article 3

H315: Provoque une irritation cutanée.
 H318: Provoque de graves lésions des yeux.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

La présente fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 2015/830. Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère de notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour d'autres produits. La copie non modifiée est permise.

Délivré par: CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, 35041 Marburg, info@cosichem.de, +49 6421 97905 0
 Réception des données: 29.04.2020, ww_e_0163_a

